



Service Petite Enfance de la Ville de Chartres

Barème Cnaf 2024

## Accueil Familial

Plafond de ressources  
applicable du 01/09/2024 au 31/12/2024

Ressources mensuelles plancher	765.77 €
Ressources mensuelles plafond	7 000.00 €

Taux d'effort	0.0516%	0.0413%	0.0310%	0.0206%
---------------	---------	---------	---------	---------

Nombre d'enfants		1 enfant	2 enfants	3 à 5 enfants	6 à 10 enfants
Pour les enfants chartrains	Tarif horaire Mini	0.40 €	0.32 €	0.24 €	0.16 €
	Tarif horaire Maxi	3.61 €	2.89 €	2.17 €	1.44 €
Pour les enfants non chartrains	Tarif horaire Mini	0.48 €	0.38 €	0.29 €	0.19 €
	Tarif horaire Maxi	4.33 €	3.47 €	2.60 €	1.74 €
Tarif horaire calculé selon les ressources mensuelles du foyer (N-2) X Taux d'effort dans le cadre d'un barème institutionnel (plancher / plafond) déterminé par la Cnaf au 1er janvier					